

# Quatrième concours de nouvelles

## Revue Rue Saint Ambroise

### **Article 1**

La revue Rue Saint Ambroise organise un concours de nouvelles ouvert à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 à tout auteur de langue française.

### **Article 2**

Le sujet est libre. Les nouvelles présentées (une seule par candidat) ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, auto-édition, publication en ligne...) ni primées à un autre concours.

### **Article 3**

Le lauréat recevra un prix de 300 euros. Les quinze meilleures nouvelles seront publiées dans un numéro spécial de la revue consacré au concours. Les auteurs des nouvelles publiées recevront deux exemplaires du numéro.

### **Article 4**

La remise des prix aura lieu à Paris en avril 2016. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée.

### **Article 5**

La participation au concours est libre et s'élève à 7 euros (chèque libellé à l'ordre de Rue Saint Ambroise).

### **Article 6**

Les textes ne dépasseront pas 6 pages de 25 lignes, chaque ligne comptant un maximum de 60 signes (caractères et espaces compris), soit environ 1500 signes par page. Les pages seront numérotées et agrafées, le titre de l'œuvre figurant sur la première.

### **Article 7**

Afin d'assurer l'anonymat des textes, un code composé de 2 lettres et de 2 chiffres (exemple AC28) doit figurer en haut et à droite du premier feuillet. Ce code sera reporté sur une enveloppe cachetée, jointe à l'envoi, contenant le nom du candidat, sa date de naissance, son code d'identification, le titre de son œuvre, ainsi que son adresse, son mail et son numéro de téléphone. Les textes ne devront porter ni signature ni signe distinctif.

### **Article 8**

Les textes doivent être envoyés en 2 exemplaires à l'adresse suivante: Revue Rue Saint Ambroise 3, rue Cassini 75014 Paris.

### **Article 9**

La date limite d'envoi est fixée au 28 février 2016, le cachet de la poste faisant foi.

### **Article 10**

Les manuscrits non primés seront détruits à l'issue du concours.

### **Article 11**

Les décisions du jury seront sans appel. La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

### **Article 12**

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants.